

DGA – VILLE ECOLOGIQUE
Direction Aménagement Urbanisme
Patrimoine Historique et Artistique

CONCERTATION

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°8 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE SAINT-DENIS

Par arrêté n°715/2023 en date du 28/03/2023, la Ville de Saint-Denis a prescrit la Modification Simplifiée n°8 de son Plan Local d'Urbanisme.

Les objectifs principaux de cette modification sont :

- Suppression des emplacements réservés n° 411, n°300, n°498, n°314, n°23 ;
- Modification de l'emprise de l'emplacement réservé n°120 et de la destination de l'emplacement réservé n°334 ;
- Rectification d'une erreur matérielle concernant la dénomination de l'emplacement réservé n°290 et concernant la superficie de l'emplacement réservé n°431.

LES MODALITES DE LA CONCERTATION SONT LES SUIVANTES :

- Des informations seront disponibles sur le site de la Ville (www.saintdenis.re) ;
- Possibilité pour les personnes intéressées d'inscrire leurs observations sur le registre présent à l'Hôtel de Ville ;
- Ce registre sera mis à disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de l'administration, accompagné d'un dossier ouvert pour recevoir, au fur et à mesure de l'évolution de la procédure, les indications et documents renseignant sur l'avancement de celle-ci ;

La concertation fera l'objet d'un bilan le moment venu d'arrêter le projet de modification du PLU. Ce bilan sera joint au dossier d'enquête publique.